



Glattbrugg, le 20.12.2019

**Mise en consultation « Exploitation d'une ozonation dans une STEP: reconnaître des développements critiques dans le bassin versant »**

Mesdames, Messieurs,

Avec la modification de la loi sur la protection des eaux début 2016, diverses STEP doivent prendre des mesures pour éliminer les micropolluants. Les procédés de traitement possibles sont l'adsorption sur charbon actif et/ou l'ozonation. L'ozonation a fait ses preuves en tant que procédé d'élimination des micropolluants. Lors de l'ozonation d'eaux usées, outre l'élimination souhaitée des micropolluants, des sous-produits d'oxydation problématiques peuvent se former en fonction de la composition des eaux usées. Dans les stations d'épuration suisses, une étape de traitement à l'ozone n'est réalisée que si la composition des eaux usées est adéquate selon la recommandation du VSA « Vérifications relatives à l'adéquation du processus d'ozonation » (VSA, 2017). Des changements dans le bassin versant (p. ex. une nouvelle industrie ou le changement d'un procédé industriel) peuvent entraîner une modification significative de la composition des eaux usées. Pour cette raison, une surveillance de la composition des eaux usées et une vérification régulière de leur adéquation au processus d'ozonation sont importantes après la mise en service.

La procédure proposée a été élaborée par la plateforme « Techniques de traitement des micropolluants » en collaboration avec des experts du domaine et est décrite en détail dans le document ci-joint « Exploitation d'une ozonation dans une STEP : reconnaître des développements critiques dans le bassin versant ». Il montre quelles voies de communication sont particulièrement importantes lors de l'exploitation d'une ozonation et quels paramètres sont pertinents pour détecter des changements critiques dans le bassin versant.

Nous nous réjouissons de mettre en consultation la recommandation du VSA « Exploitation d'une ozonation dans une STEP : reconnaître des développements critiques dans le bassin versant » ainsi qu'une description détaillée de la procédure. Aidez-nous à améliorer ces documents.

Les documents suivants sont mis en consultation :

- » **Recommandation « Exploitation d'une ozonation dans une STEP : reconnaître des développements critiques dans le bassin versant »**: Contexte, procédure et recommandation du VSA
- » **Document « Exploitation d'une ozonation dans une STEP : reconnaître des développements critiques dans le bassin versant »**: La procédure détaillée est décrite dans le document.

En cas de questions, la plateforme « Techniques de traitement des micropolluants » (Julie Grelot [julie.grelot@vsa.ch](mailto:julie.grelot@vsa.ch)) se tient volontiers à votre disposition. Nous nous réjouissons de commentaires constructifs. Veuillez nous envoyer votre prise de position à l'aide du formulaire ci-joint jusqu'au 31.3.2020 par la poste ou par mail à:

VSA bureau romand  
Chemin de Mornex 3  
1003 Lausanne

Email: [julie.grelot@vsa.ch](mailto:julie.grelot@vsa.ch)

Meilleures salutations

Dr. Christian Abegglen  
Responsable CC Epuration des eaux

Julie Grelot  
Plateforme « Techniques de traitement des micropolluants »